

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

La Validation des acquis de l'expérience est une voie de certification au même titre que la formation initiale, la formation continue et l'apprentissage.

Objectif : Elle permet de faire valoir son expérience professionnelle pour valider une certification ou un diplôme.

La MFR de Vernines peut accompagner la VAE dans tous les métiers auxquels elle prépare.

<p>Pré-requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1600 heures sur un poste en relation directe avec la certification visée • Avoir déposé le livret 1 de la VAE auprès de l'autorité certificatrice et avoir été déclaré recevable à la VAE
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> ◦ Accueil et information ◦ Aide à la constitution du Livret 1 de recevabilité ◦ Accompagnement à l'écriture des compétences professionnelles (Livret2) ◦ Préparation à l'entretien avec le Jury
<p>Rythme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 24 heures d'accompagnement sur un parcours variable en fonction du rythme d'écriture
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compte Personnel de Formation (CPF) • Pôle emploi • Plan de développement des compétences des entreprises
<p>Accessibilité</p>	<p>La formation est accessible aux personnes porteuses de handicap dans la mesure où il est compatible avec le métier La MFR de Vernines est labellisée H+</p>